



CONSEILS POUR ORGANISER SON DEPART EN STAGE A L'ETRANGER DANS LE CADRE DE L'APPRENTISSAGE

Version du 02 septembre 2022



**IMPORTANT : VERIFICATION DE LA DATE DE VALIDITE
DE VOTRE PASSEPORT DES VOTRE RENTREE EN BTS CI**



PAPIERS

En Europe

Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité suffit pour étudier, travailler et séjourner dans un pays de l'Union européenne (UE).

Après 3 mois, on peut vous demander de vous enregistrer auprès des autorités locales (mairie – commissariat de police) afin d'obtenir une attestation d'enregistrement, qui confirme que vous avez le droit de vivre dans le pays concerné. Vous devrez pour cela, présenter une carte d'identité ou un passeport en cours de validité et un document relatif à votre statut (attestation d'emploi pour les salariés ou preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement agréé pour les étudiants par exemple).

Liens utiles : europa.eu brexit.gouv.fr

À l'international

Hors UE, il vous faudra être en possession d'un passeport et d'un visa adapté au but de votre voyage (tourisme, emploi, études). Contactez l'ambassade ou le consulat en France du pays où vous vous rendez, il vous informera sur les conditions d'entrée et de séjour dans le pays et les pièces à fournir.

Pour les longs séjours, l'inscription au registre des français établis hors de France est conseillée, notamment pour vous inscrire sur les listes électorales ou obtenir une nouvelle carte d'identité. Contactez le consulat français de votre pays d'accueil ou rendez-vous en ligne sur service-public.fr

SECURITE SOCIALE ET SANTE

En Europe

Demandez la carte européenne d'assurance maladie à votre caisse d'assurance maladie (CPAM). Gratuite et valable 2 ans, elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays d'accueil. Lien utile : ameli.fr

Si vous avancez vos frais médicaux ou avez une consultation privée, conservez vos factures et justificatifs de paiement et adressez-les à votre caisse d'assurance maladie, avec le formulaire S3125 « soins reçus à l'étranger », pour éventuellement vous faire rembourser à votre retour en France, sur la base des tarifs en vigueur du pays d'accueil et dans la limite des dépenses engagées.

Par votre contrat d'apprentissage, vous êtes salariés de votre entreprise, votre prise en charge en matière de santé dépend de la durée de votre stage :

- Pour les périodes de mobilité courtes n'excédant pas quatre semaines, votre entreprise conserve la responsabilité de votre protection sociale, notamment en matière d'accident du travail ou de maladie professionnelle à l'étranger. Il est donc impératif d'informer votre entreprise dans les plus brefs délais en cas d'accident ou de maladie.

- Pour les périodes de mobilité au-delà de quatre semaines, c'est l'entreprise du pays d'accueil qui devient seule responsable des conditions d'exécution de votre contrat de travail. Vous dépendrez donc des dispositions légales et conventionnelles en vigueur dans le pays d'accueil notamment en matière de santé. En cas d'accident ou de maladie, c'est votre entreprise d'accueil qui devra établir les déclarations.

À l'international

Hors UE, seuls les soins urgents et imprévus pourront éventuellement être remboursés par votre caisse d'assurance maladie à votre retour en France sous certaines conditions, mais vous devrez régler vos frais médicaux sur place. Pour un long séjour, il est conseillé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance privée, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement sanitaire. Enfin, selon les pays, des vaccinations peuvent être nécessaires, voire obligatoires.

Liens utiles :

ameli.fr

cleiss.fr

cfe.fr

BANQUE

Si vous souhaitez utiliser votre compte français pendant votre séjour à l'étranger, examinez les conditions (coût des virements, commissions et frais de retraits, plafonds de retrait et de paiement...). Dans l'Union européenne, vous pouvez utiliser votre carte sans frais supplémentaires.

Si vous choisissez d'ouvrir un compte à l'étranger, les justificatifs demandés (attestation d'identité, de domicile, d'études...) varient selon les banques et les pays. Vous pouvez opter pour une banque internationale. De plus, certaines banques peuvent inclure des services supplémentaires, comme l'assistance ou le rapatriement.

Dans tous les cas, hors zone Euro, n'hésitez pas à vous munir d'un peu d'argent liquide dans la devise du pays pour les premiers jours, afin de parer à toute éventualité et ne pas vous retrouver bloqué.

Conseil pratique : scannez tous vos documents administratifs et bancaires importants avant de partir et envoyez-les vous sur votre boîte mail ou sur un cloud. En cas de perte, vous aurez des doubles numériques.

CARTES DE REDUCTIONS

- La **carte Jeune Européenne** est délivrée par l'Association Européenne des Cartes Jeunes (AECJ), ONG soutenue par le Conseil de l'Europe. Cette carte permet de faire des économies et profiter d'avantages et de réductions en tous genres, disponibles dans 38 pays d'Europe et dans différents domaines tels que la culture, les sports, les transports, le logement ou les loisirs. Pour obtenir la carte, vous pouvez la commander directement sur le site de la Carte Jeune pour un montant de 14 €. Une fois votre carte en poche, vous pouvez l'utiliser de 3 manières différentes : en l'utilisant directement sur le site de l'association, en accédant à une page dédiée des partenaires, en la présentant directement sur place.
- La **carte ISIC** (International Student Identity Card) permet non seulement aux apprentis de prouver leur statut d'étudiant dans le monde entier, quel que soit leur pays d'origine, mais également de bénéficier de réductions en France et à l'étranger dans de nombreux équipements

culturels (musées, théâtres), mais aussi dans divers lieux d'hébergement (auberges de jeunesse, hôtels), de divertissement, de shopping, etc. Elle permet également une réduction sur les tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture). Vous pouvez la commander sur isic.fr pour un montant de 13 €.

LOGEMENT

Logement temporaire

Auberge de jeunesse, chambre chez l'habitant, gîte... : ces formules vous dépanneront pour quelques nuits, le temps de trouver un hébergement durable. De nombreuses plateformes de réservation en ligne existent :

- airbnb.fr
- couchsurfing.com (le couchsurfing est une formule d'hébergement gratuit entre particuliers, basée sur l'échange d'hospitalité.)
- hihostels.com (auberges de jeunesse)

Logement de longue durée

- La **colocation** reste la solution la plus répandue pour trouver un logement à l'étranger : morningcroissant.fr
- **Chambrechezl'habitant**: bedycasa.com – cohebergement.com – roomlala.com
- **Autre site utile** : housinganywhere.com/fr

TRANSPORT

- **Avion** : il est préférable de repérer vos billets sur les sites comparateurs, puis de les acheter sur le site officiel de la compagnie aérienne. Pensez à prendre vos billets à l'avance et à lire les conditions (enregistrement en ligne, dimensions et poids des bagages...) car celles-ci varient selon les compagnies.
- **Bus** : plusieurs compagnies (Eurolines, Blablabus, Flixbus, etc.) desservent plus de 1500 villes européennes.

- **Train** : les Pass Interrail vous permettront de voyager à prix réduit pendant une durée limitée.
- **Voiture** : le covoiturage reste aussi une possibilité pour vous déplacer. Sachez que **le permis de conduire français est reconnu dans les états membres de l'UE** ou de l'Espace économique européen. Hors UE, vous pouvez conduire temporairement avec votre permis français, pendant une durée allant généralement de 3 mois à 1 an, selon les États. Certains pays exigent un permis international, document officiel qui est une traduction de votre permis français. Vous devez le demander avant votre départ de France.
- **Bateau** : pour voyager avec ce mode de transport, informez-vous sur les lignes de ferry existantes : ferrylines.com et www.aferry.fr

LANGUES

Avant de partir, si vous souhaitez tester votre niveau en langues étrangères :

- dialangweb.lancaster.ac.uk
- www.cambridgeenglish.org
- www.tandemlinguistique.org
- www.polyglotclub.com
- www.italki.com
- www.loecsen.com
- www.50languages.com
- www.forvo.com
- www.bbc.co.uk/learningenglish

Imprégnez-vous de la langue du pays en utilisant des applis (Duolingo, Babbel...), en regardant vos films et séries en V.O, en participant à un café des langues ou à un tandem linguistique dans votre ville, ou en échangeant en ligne avec des jeunes du monde entier.

A VOTRE RETOUR

- Vous devez signaler votre retour auprès de vos référents du centre de formation ainsi qu'auprès de votre entreprise
- Vous allez devoir remettre vos justificatifs ou preuves d'achats (factures transport, hébergement, restauration) au Centre de

Formation afin de pouvoir déclarer les sommes exactes engagées et bénéficier en remboursement de votre forfait mobilité de la part de l'Opérateur de Compétence dont relève votre entreprise dans le cadre de votre contrat d'apprentissage.

Conseils pour une bonne gestion des frais : Préparez 3 enveloppes, transport/hébergement/restauration, dans lesquelles vous placerez vos factures.

N'oubliez pas !

- De mettre en valeur ce stage sur votre CV, les compétences acquises au cours de votre mobilité : adaptabilité, ouverture d'esprit, découvertes culturelles, perfectionnement linguistique, etc.,
- D'illustrer votre expérience sur les réseaux sociaux professionnels et restez en veille.

Document utile

Guide « Handi-Cap sur l'Europe et un peu plus loin » (Eurodesk France), 2019.

Sites Internet utiles

eurodesk.eu

Réseau européen d'information spécialisé dans la mobilité des jeunes en Europe : nombreuses ressources documentaires, liens et adresses utiles.

europa.eu/youth/Eu_fr

Informations par pays.

À lire aussi

- [Partir à l'étranger : toutes les possibilités](#)
- [Bons plans pour se loger pas cher](#)